



© Anne-Sophie Fregnot

SOMMAIRE

Nostalgies

JMJ Lisbonne 2023
un lancement dans la joie !

Denier

Session pastorale 2023

Découvrir les instances paroissiales

Semaine de prière
pour l'unité des chrétiens 2023

Officiel

Clendrier diocésain

Zoom sur la paroisse Saint Thomas



Édito

Nostalgies...

Mgr Jean-Marc Eychenne

Me vient aujourd'hui l'envie de vous parler de cette douce tristesse que l'on a coutume d'appeler nostalgie. Elle a son origine dans un manque creusé en nous par l'absence de l'être aimé qui s'en est allé trop tôt ou dans l'éloignement d'une terre où se sont enracinées en nous tant d'émotions, parfois aussi dans la mémoire de nos jours heureux (qui occultent ceux qui pourtant l'étaient moins). Derrière toutes ces mélancolies et tristesses, dont nous saisissons l'origine, il semble qu'il y ait aussi un mystère plus profond.

C'est un immense paradoxe, mais nos nostalgies du passé n'auraient-elles pas leur racine dans une aspiration à un futur dont nous n'avons pas l'expérience, mais que le Créateur aurait inscrite en nous ? Il serait alors question d'une « *nostalgie du futur* ». Il nous est demandé d'aspirer à retrouver ce qui n'est pas encore advenu !

Cela voudrait dire que le cri du peuple d'Israël, exilé à Babylone, serait alors comme imprimé au cœur de chaque homme, étranger et voyageur sur cette terre, aspirant à la Jérusalem céleste, à un royaume durable d'amour, de justice, et de paix. « *Je veux que ma langue s'attache à mon palais si je perds ton souvenir, si je n'élève Jérusalem, au sommet de ma joie.* » (Ps 136,6). Oui, Dieu aurait comme peint, tatoué, en nous le souvenir d'un « *rendez-vous en terre inconnue* ».

Certains reprochent aux chrétiens de se complaire parfois dans cet inconfort triste du regret d'un passé révolu, se dispensant ainsi de s'efforcer de construire un

monde plus heureux. Mais au fond, la « *nostalgie du futur* » est l'autre nom de l'Espérance chrétienne, qui conduit à s'engager pour construire un présent différent et un avenir plein de promesses. Tout comme la nostalgie est un moteur puissant de création artistique, elle peut aussi être à l'origine d'une véritable transformation personnelle et sociétale.

N'ayons donc pas peur d'elle, la nostalgie est bien une sœur que le Seigneur nous envoie.



JMJ Lisbonne 2023

Un lancement dans la joie !

Baptiste Santamaria

Les JMJ de Lisbonne 2023 approchent à grand pas, et l'aventure a déjà commencé pour les jeunes de 18-35 ans du diocèse, réunis le 20 novembre au lycée des Oiseaux à Voiron !

« Les prières vont s'élever, ce soir on marche sur l'eau ! T'es carrément invité, JMJ c'est cadeau » (à chanter sur l'air de la chanson *Je suis en feu* de Soprano). Dès le début de la journée, le ton était donné ! Sur cette musique rythmée, les jeunes ont appris avec enthousiasme la chorégraphie officielle du diocèse pour les JMJ.

Nous étions environ cent trente jeunes, rassemblés des quatre coins du diocèse, pour vivre une journée de rencontre, de découverte, de partage, de prière, de jeux sur le thème du Portugal, pour se préparer à cet été. La décoration et les photos du Portugal ont contribué à cette ambiance festive, en attendant de voir tout ça « en vrai » cet été. Cette journée ouverte à tous, même ceux qui ne sont pas encore sûrs de venir cet été, nous a permis de



rencontrer notre évêque et de présenter toutes les informations pratiques sur les JMJ : modalités d'inscription, programme... Pour ceux qui étaient absents, vous pouvez retrouver toutes ces informations en ligne sur la page du diocèse dédiée aux JMJ ou bien nous contacter. Les inscriptions en ligne pour les JMJ devraient ouvrir très prochainement, sur le site isereanybody.fr.

Prochain rendez-vous pour les jeunes 18-35 ans du diocèse : **le Pélé du Puy, les 25 et 26 mars 2023**. D'ici-là nous invitons les jeunes à se réunir localement par paroisse ou doyenné, pour se rencontrer, et se préparer aux JMJ. Des actions vont être mises en place dans les paroisses pour la collecte de fonds, pour aider les jeunes à payer une partie du voyage. Notamment la vente de bougies JMJ pour le 8 décembre et le temps de l'Avent. Si vous en voulez pour votre paroisse, contactez-nous !

→ jmj2023@diocese-grenoble-vienne.fr ■ jmj38.fr/go



collecte du Denier

Dernière ligne droite !

Jean-Michel Mitthieux

Alors que l'année touche à sa fin et que nous nous préparons à célébrer tous ensemble et dans la joie la naissance du Christ, nous nous adressons à vous pour vous faire part de notre inquiétude. À l'heure où nous écrivons, la collecte 2022 du Denier de l'Église dans le diocèse de Grenoble-Vienne accuse en effet un retard de -4,3 % par rapport à l'an passé à la même date. Il reste à collecter 1 100 000 € d'ici fin décembre. Plus préoccupant encore, nous constatons une forte baisse du nombre de nos donateurs, de l'ordre de -4,3 % par comparaison avec 2021.

Vous le savez, le Denier permet de rémunérer et d'assurer une protection sociale aux prêtres et aux salariés laïcs à l'œuvre dans nos paroisses et nos services diocésains. C'est donc le Denier qui permet à ces personnes de vivre et de porter au quotidien le message d'espérance de l'Évangile, de nous aider à aller à la rencontre du Seigneur et d'une manière plus générale à assurer la mission d'annoncer l'Évangile.

À titre d'exemple

Un don de 50 € vous coûte en réalité 12,50 € après déduction fiscale

Un don de 200 € vous coûte en réalité 50 € après déduction fiscale

Un don de 500 € vous coûte en réalité 100 € après déduction fiscale

La fidélité de tous les catholiques pratiquants réguliers ou occasionnels, comme celle de chacun des baptisés, est indispensable à notre diocèse. Elle est même vitale pour assurer la continuité de la mission de l'Église dans l'Isère. C'est pourquoi nous en appelons à vous tous pour mobiliser votre entourage et les paroissiens à participer avant le 31 décembre au Denier de l'Église. À noter que jusqu'à la fin de cette année, il est encore possible de bénéficier de la réduction fiscale exceptionnelle à hauteur de 75 % du montant de votre don effectué dans la limite de 562 € puis 66 % au-delà (contre 66 % dès le premier euro habituellement).



Session pastorale diocésaine pour prêtres, diacres, leme...

Florence Pénét

Du 16 au 18 janvier prochain, au sanctuaire de La Salette, aura lieu une session pastorale rassemblant prêtres, diacres, LEME, aumôniers, chefs d'établissement de l'enseignement catholique et animateurs en pastorale scolaire, ainsi que des théologiens du Centre théologique de Meylan. Nous vivrons trois jours ensemble, avec notre évêque, pour nous former et nous rencontrer.

Au programme : topos, temps en petits groupes, prière, détente, fête.

Notre intention ? « Accueillir les appels de l'Esprit saint pour notre Église en Isère et y répondre ensemble ».

Les participants ont reçu une invitation. Ne tardez pas à vous inscrire !

→ Plus d'informations : sessionpastorale2023@diocese-grenoble-vienne.fr





Organisation paroissiale

Découvrir les instances paroissiales

dossier préparé par Christelle Ventura

Dans les remontées des petits groupes réunis dans le cadre de la démarche synodale au cours de l'année 2021-2022, vous avez été nombreux à demander plus de clarté sur les instances décisionnelles et de gouvernance qui existent dans les paroisses et le diocèse.

Vous trouverez ici une présentation des principales instances de gouvernement paroissiales. Avant de les détailler, redonnons le cadre dans lequel elles s'inscrivent : la paroisse.

La définition dans le Code de droit canonique (CDC) : « La paroisse est la communauté de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain. » (CDC 515, §1). Elle est donc une communauté de foi organiquement structurée qui s'inscrit dans un territoire donné sous la conduite de son pasteur propre. La paroisse est composée de différents acteurs : curé, autre prêtre (vicaire, auxiliaire, résident...), diacre, laïc en mission ecclésiale, économiste, notaire, acteurs de proximité (bénévoles engagés).



Importance de la charte des paroisses

La charte des paroisses, éditée par notre diocèse en mars 2020, souligne que deux principes conduisent la vie des communautés paroissiales : la synodalité et la subsidiarité :

■ Le peuple de Dieu, dans la variété de ses vocations et de ses états de vie, met en œuvre la **synodalité** qui est « une écoute et un discernement commun pour connaître la volonté de Dieu et la mettre en pratique ». Cette synodalité s'exprime au quotidien dans la réalité des conseils paroissiaux, et ponctuellement dans les assemblées comme les assises paroissiales. De cette manière, les baptisés participent activement à la vie et à la mission de la communauté paroissiale.

■ La **subsidiarité** affirme que la responsabilité d'une action doit être confiée à l'échelon le plus proche de ceux qui sont concernés, en communion avec les pasteurs. La proximité est une valeur essentielle pour toute communauté : elle permet à chacun, selon sa vocation spécifique, d'exercer sa responsabilité au service du corps entier.

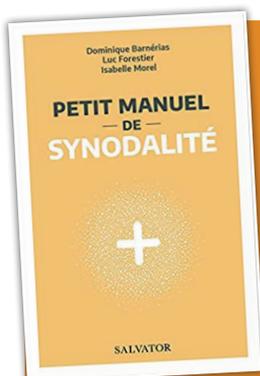
Les missions essentielles de la paroisse, communauté chrétienne locale, en lien avec les orientations du diocèse et de l'Église universelle qui est Corps du Christ s'articulent autour des **cinq Essentiels** : prier et célébrer, évangéliser, nourrir et déployer la fraternité, être un lieu de service du pauvre et des petits (diaconie), permettre de grandir à la suite du Christ (formation).

Organisation de la vie paroissiale

Pour permettre cette vie paroissiale, plusieurs instances de gouvernement, de concertation, de conseil existent :

■ L'équipe paroissiale (EP)

L'équipe paroissiale participe à la charge pastorale sous la responsabilité du curé.



Extrait du petit manuel de synodalité

C'est bien dans l'articulation entre la mission du curé et l'existence d'une communauté que la synodalité va trouver sa

place... Il s'agit de former une communauté où tous avancent ensemble, agissent les uns avec les autres, participent chacun selon ses charismes à la mission commune.

Dans cette mission on peut distinguer la coresponsabilité baptismale de tous et la collaboration ministérielle de quelques-uns. Tous, par leur baptême, sont prêtres, prophète et roi et appelés à porter leur part dans la mission de l'Église, à partir des dons de l'Esprit qu'ils ont reçus et dans l'espace de vie qui est le leur. Tous sont appelés à servir en réponse à l'appel qu'ils entendent dans les Écritures et grâce au ressourcement vécu en communauté, en particulier dans l'Eucharistie. Quelques-uns vont être appelés à collaborer à la mission pastorale de l'Église : enseigner, sanctifier, gouverner et vont alors agir non seulement en leur propre nom mais au nom de la paroisse, pour sa construction.

→ D. Barnerias, L. Forestier, I. Morel, Petit manuel de synodalité, éd. Salvator, 2021

La mission principale de l'EP est de conseiller et accompagner le curé en coresponsabilité dans les décisions et orientations à prendre pour la paroisse. L'équipe veille avec lui à la communion ecclésiale et à la mise en œuvre des orientations diocésaines. Elle procède au discernement et à la mise en œuvre du projet pastoral d'évangélisation (vision, axes de mission annuels) validé au final par le curé.

Elle se donne un rythme de rencontres régulier et fréquent, maintient le lien avec toute la communauté paroissiale (conseils, initiatives, diaconie). L'EP sera vigilante à communiquer les grandes décisions prises dans le respect d'une juste confidentialité. Il lui revient aussi de prendre soin de la communication externe à la paroisse.

Présidée par le curé, elle comprend les vicaires, le ou les diacres, et la personne laïque en mission ecclésiale (LEME) s'il y en a une, ainsi que plusieurs autres laïcs. Les membres laïcs sont appelés pour une durée de trois ans, renouvelable une seule fois. Leur lettre de mission est remise par le vicaire général, au nom de l'évêque.

■ Le conseil paroissial des affaires économiques (CPAE)

« *Les finances sont au service de la mission* » (extrait de la charte des paroisses de 2020). Le droit universel affirme la nécessité des biens matériels dans l'Église aux fins suivantes : permettre le culte public, procurer l'honnête subsistance aux ministres assurée par le Denier, accomplir les œuvres d'apostolat et de charité, « surtout envers les pauvres ».

La paroisse possède une certaine indépendance financière, en respectant les règles diocésaines d'engagement des dépenses. Le curé administre les biens de la paroisse « en bon père de famille ». Pour accomplir cette mission, il s'ap-



puie sur le conseil paroissial pour les affaires économiques (CPAE). Au quotidien il est entouré de l'économiste paroissial, avec, si possible un adjoint, et d'une équipe (comptables, responsable de l'immobilier...).

Le CPAE est obligatoire canoniquement. Il est composé de l'économiste et de au moins deux paroissiens compétents dans le domaine des finances ou de la gestion. Il se réunit sous la présidence du curé. La durée du mandat est de cinq ans. Les décisions du CPAE doivent être prises en cohérence avec les orientations paroissiales. C'est pourquoi il est recommandé qu'un membre de l'équipe paroissiale participe régulièrement à ses réunions, prévues au minimum une fois par trimestre. Le CPAE valide le budget paroissial et publie annuellement les comptes de la paroisse.

■ Le conseil pastoral paroissial (CPP)

Pour garantir le principe de synodalité en paroisse, l'Église recommande la mise en place d'un conseil pastoral (Cf. Canon 536 du CDC).



Le rôle du conseil pastoral paroissial

Le père Dominique Barnérias repère le rôle du CPP dans son travail « *La paroisse en mouvement* ».

La mission du CPP se définit selon trois axes complémentaires :

■ Le conseil pastoral est souvent compris comme « une instance de coordination du travail apostolique », un lieu de collaboration en particulier entre prêtres et laïcs, ou de coresponsabilité. Il est attentif à la communication au sein de la paroisse, et doit permettre que la paroisse soit l'affaire de tous. « Ils veillent à la qualité de la vie évangélique des communautés », « à ce que les diverses dimensions de la vie ecclésiale soient effectivement présentes dans la vie paroissiale ».

■ Le deuxième axe est celui de « l'attention à la vie et la prise en compte des réalités humaines en vue de l'évangélisation ». Il s'agit de [...] « prendre en compte les attentes et les questions des hommes d'aujourd'hui ». Il est donc un lieu d'écoute, « attentif aux appels de l'esprit dans la vie des personnes ».

■ Le troisième axe est celui d'une orientation missionnaire à donner aux paroisses, à travers des projets spécifiques : « ces conseils donneront une impulsion missionnaire aux communautés paroissiales, en définissant des objectifs précis et réalisables ». Il est poussé par « un souci d'évangélisation » et « détermine des choix pastoraux », ou des « orientations pastorales ». Il permet « à la paroisse d'être communion et mission ».

→ Dominique Barnérias, *La paroisse en mouvement*, Ed. DDB, 2011

Présidé par le curé, Le CPP est composé des prêtres, des membres de l'EP et de laïcs représentants la diversité du peuple de Dieu sur le territoire de la paroisse, des membres des mouvements présents sur la paroisse... Les membres du CPP reflètent la pluralité des communautés locales autant que la diversité des vocations, charismes, sensibilités et ministères. À partir du principe que l'Esprit saint parle à tous (engagés ou pas dans la paroisse) et distribue des charismes à chacun, il y a donc un véritable enjeu de représentativité du Peuple de Dieu.

Le CPP est le lieu du discernement large de la communauté pour éclairer le curé et l'équipe paroissiale au sujet de toute décision importante qui concerne la vie de la communauté : c'est le lieu de la synodalité ordinaire de la paroisse. (cf témoignage dernière page).

Une démarche à poursuivre

Dans notre diocèse, plusieurs paroisses disposent d'un CPP, quelques-unes, à la suite de la démarche synodale, sont en réflexion pour le mettre en place.

Une équipe est à votre disposition pour avancer sur ces questions. Vous pouvez vous adresser à Christelle Ventura et Catherine Bourrat-France pour avancer dans cette mise en place.



→ N'hésitez pas à les contacter par mail : synode2023@diocese

Ou bien par téléphone :

Christelle Ventura : 06 18 84 28 51

Catherine Bourrat-France : 07 67 52 42 ;

Source : Charte des paroisses, 2020



œcuménisme

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

Marie-Hélène Tijardovic

18-25
janvier
2023

« Apprenez à faire le bien, recherchez la justice »
Isaïe 1,17)

Dans l'hémisphère nord, la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens est célébrée du 18 au 25 janvier. Ces dates furent proposées en 1908 par le révérend Lewis Wattson converti au catholicisme, comme un « octave de prière pour l'unité des chrétiens » de manière à couvrir la période entre la fête de saint Pierre et celle de saint Paul, dans le calendrier de ce temps-là.

Cette année, le thème (à partir du verset d'Isaïe) a été choisi par un groupe de chrétiens des États-Unis d'Amérique constitué par le Conseil des Églises du Minnesota déjà engagé dans la lutte contre ces préjugés raciaux.

La prière pour l'unité des chrétiens prend tout son sens lorsqu'elle a lieu au cœur des luttes contre ce qui nous sépare en tant qu'êtres humains créés avec une égale dignité à l'image de Dieu et à sa ressemblance.

Nous pouvons être tentés de nous dire que le mouvement œcuménique est dépassé...

Et pourtant, plus que jamais, face aux défis que rencontrent notre humanité divisée, cette unité de prière est un signe fort et un appel à la conversion, pour recevoir l'unité donnée par le Christ.

Sur notre diocèse, les différentes Églises chrétiennes de l'agglomération grenobloise commencent déjà à préparer ensemble cette semaine.

Les trois dates de préparation à retenir sont le 16 novembre, le 15 décembre et le 5 janvier au Centre œcuménique Saint Marc à Grenoble à 20h (ouvertes à tous).

Nous invitons toutes les paroisses et tous les groupes catholiques à rencontrer les Églises chrétiennes proches de chez eux à bâtir un temps de prière sur place. N'hésitez pas à solliciter le service pour l'unité des chrétiens (œcuménisme) !

→ La veillée de prière est prévue jeudi 19 janvier à 20h30 au Centre œcuménique Saint Marc. D'autres seront annoncées localement.

→ En savoir plus : <https://unitedeschretiens.fr>



» Les nominations suivantes ont pris effet le 1^{er} septembre

- **Le père Hubertus Adi Wijayanto**, missionnaire de la Sainte Famille, est nommé, en accord avec ses supérieurs, vicaire à mi-temps à la paroisse Saint Hugues de Bonnevaux.
- **Le père Bertholin Bahoumina**, prêtre *Fidei donum* de l'archidiocèse de Brazzaville (République du Congo), est nommé vicaire aux paroisses Notre Dame de Milin, Sainte Marie de Bièvre Liers, Saint Paul de Toutes Aures, Saint Pierre des Chambarans et Saint Benoît du pays de Beaurepaire.
- **Le père Belvy Delphane Diandaga**, prêtre *Fidei donum* de l'archidiocèse de Brazzaville (République du Congo), est nommé vicaire à la paroisse La Sainte Trinité.
- **Le père Benoît Duvivier**, ordonné prêtre le 26 juin à la basilique du Sacré-Cœur de Grenoble, est nommé vicaire aux paroisses Sainte Blandine des deux vallées, Sanctus en Viennois et Sainte Mère Teresa en Viennois.
- **Monsieur Jean-Marc Franchellin**, ordonné diacre permanent le 26 juin à la basilique du Sacré-Cœur de Grenoble, exercera son ministère diaconal sur la paroisse Saint Pierre du pays des couleurs et sera au service du monde agricole.
- **Le père François-Marie Gay** est nommé administrateur des paroisses Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Saint Eloi et Les Saints Apôtres.
- Sur présentation du père Silvano Marisa, supérieur général des Missionnaires de Notre Dame de La Salette, **le père Robert Glodowski** est nommé vice-recteur du sanctuaire de Notre-Dame de La Salette.
- **Le père Begnito Lascony Mackaya Nzinga**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo), déjà vicaire aux paroisses Saint Thomas de Rochebrune et La Sainte Croix, est nommé vicaire à la paroisse Notre Dame des noyeraies.
- **Le père Karel Daska Missamou Malanda**, prêtre *Fidei donum* de l'archidiocèse de Brazzaville (République du Congo), est nommé vicaire à la paroisse La Croix de Belledonne.
- **Le père Vincent Ouedraogo**, prêtre du diocèse de Koudougou (Burkina Faso), déjà à mi-temps sur la paroisse, est nommé vicaire à plein temps à la paroisse Saint Paul des quatre vents.
- **Le père João Paulo Pinto Dos Santos Batista**, prêtre en mission d'études de l'archidiocèse de São Sebastião de Rio de Janeiro, déjà vicaire aux paroisses Sanctus en Viennois et Sainte Mère Teresa en Viennois, est nommé vicaire à la paroisse Sainte Blandine des deux vallées.
- **Le père Sante Pometto**, ayant atteint l'âge de 75 ans, ayant présenté à l'administrateur diocésain sa renonciation à la charge de vicaire de la paroisse Notre Dame de l'Espérance, est nommé prêtre auxiliaire à la paroisse Notre Dame de l'Espérance.

- **Le père Jesu Raja Thomas**, prêtre de la congrégation du Saint-Sacrement, est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, vicaire de la paroisse Saint Pierre-Julien Eymard.
- **Madame Marie-Hélène Tijardovic** est nommée déléguée diocésaine pour l'œcuménisme.
- **Monsieur Jean-Philippe Landru** est nommé délégué diocésain à l'interreligieux.

» La nomination suivante a pris effet le 7 septembre

- **Le père Gervais-Marie Ratsimbazafy**, missionnaire de Notre Dame de La Salette, est nommé, en accord avec ses supérieurs, vicaire à 75% aux paroisses Sanctus en Viennois, Sainte Mère Teresa en Viennois et Sainte Blandine des deux vallées.

» La nomination suivante a pris effet le 18 septembre

- **Yves-Marie Fankou-Selemani**, ordonné diacre en vue du sacerdoce le 18 septembre en la cathédrale Saint Maurice de Vienne, est envoyé en mission dans les paroisses du Viennois.

» La nomination suivante a pris effet le 29 septembre

- **Le père Pierre Jeannot Rakotonindrainy**, missionnaire de La Salette, est nommé administrateur de la paroisse La Croix de Belledonne.

» La nomination suivante a pris effet le 22 octobre

- **Le père Loïc Lagadec** est nommé vicaire général.

» La nomination suivante a pris effet le 22 novembre

- **Le père Loïc Lagadec** est nommé délégué épiscopal à l'enseignement catholique.

» Les nominations suivantes prennent effet le 1^{er} décembre

- **Le père Cassiel Cerclé**, jusqu'à présent administrateur de la paroisse Saint François d'Assise, est nommé curé de cette même paroisse.
- **Le père Roger Fidèle Randimbinandrasana**, missionnaire de La Sainte Famille, est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, administrateur de la paroisse Saint Hugues de Bonnevaux.
- **Le père Philippe Rey**, déjà curé des paroisses Sanctus en Viennois et Sainte Mère Teresa en Viennois, administrateur de la paroisse Sainte Blandine des deux vallées depuis le 1^{er} septembre, est nommé curé des trois paroisses.
- **Le père Yusup Winarto**, missionnaire de La Sainte Famille, est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, vicaire à la paroisse Saint Hugues de Bonnevaux.

» La nomination suivante prendra effet le 1^{er} janvier

- Sur présentation du père Silvano Marisa, supérieur général des Missionnaires de Notre Dame de La Salette, **le père Daniel Ramanatsitohaina** est nommé recteur du sanctuaire de Notre-Dame de La Salette. Il se prépare à cette charge depuis septembre 2022.

Remerciements

- **Le père Emmanuel de Butler**, en raison de son âge, est déchargé de sa mission au conseil de l'administrateur diocésain. Nous le remercions pour cette mission qu'il a assurée comme membre du conseil épiscopal du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2022 puis du conseil de l'administrateur diocésain du 2 février 2022 au 30 juin 2022.

■ **Le père Yann de Penfentenyo**, prêtre du diocèse aux armées, jusqu'à présent aumônier militaire, a terminé sa mission. Nous le remercions pour ces sept années de mission dans notre diocèse.



■ **Le père Jean Zéphirin Rakotomalala**, jusqu'à présent aumônier pour la communauté malgache, a terminé sa mission. Nous le remercions pour ces trois années de mission dans notre diocèse.

■ **Le père Jean-Albert Randriamiharisoa**, missionnaire de Notre Dame de La Salette, jusqu'à présent vice-recteur au sanctuaire de Notre-Dame de La Salette, a terminé sa mission. Nous le remercions pour ces trois années et demie de mission dans notre diocèse.

Décret

■ **Jean-Marc Eychenne, évêque de Grenoble-Vienne**, conformément au c. 515, décrète ce qui suit : la paroisse Bienheureux Charles de Foucauld (n° 10) s'appellera **paroisse Saint Charles de Foucauld** à partir du 1^{er} décembre 2022, en la fête de son saint patron.

nouvelles du diocèse

■ **Le père Jean Donné Rakotomahafaly**, missionnaire de La Salette, a été nommé chapelain du sanctuaire Notre-Dame de La Salette par le Conseil général des Missionnaires de La Salette à partir du 15 octobre.

■ **L'abbé Laurent Spriet**, prêtre du diocèse de Lyon, assurera avec d'autres prêtres de l'association sacerdotale *Totus Tuus* la messe des deuxièmes et quatrièmes dimanches de chaque mois (durant quatre mois) à partir du 1^{er} septembre à Notre-Dame de l'Isle selon le *vetus ordo* du missel de 1962.

■ Mgr Antoine de Romanet, évêque du diocèse aux armées, a nommé **le père Charles Troesch**, prêtre du diocèse de Gap-Embrun, déjà aumônier de l'École des pupilles de l'Air de Montbonnot et de la garnison de Grenoble, aumônier militaire des troupes de montagne basées à Varcès.

■ **Frère Amoun**, Kris Cops du diocèse de Hasselt en Belgique, moine de Bethléem, a été ordonné prêtre par Mgr Patrick



Calendrier diocésain

- ☑ **Session pastorale diocésaine pour les prêtres, diacres, leme et aps**
du lundi 16 au mercredi 18 janvier
- ☑ **Rencontre des catéchumènes** / samedi 28 janvier
- ☑ **Appel décisif** / dimanche 26 février / basilique Saint Joseph
- ☑ **Journée de ressourcement des leme**
mardi 7 mars (lieu à préciser)
- ☑ **Mardi saint** / mardi 4 avril / pour tous les prêtres et diacres
+ séminaristes / Maison diocésaine
18h30 messe chrismale / basilique du Sacré-Cœur

Hoogmartens, évêque de Hasselt au cours de l'eucharistie célébrée le 2 juillet au monastère de l'Assomption Notre-Dame de Currière.

■ **Frère Pascal**, François Passebon du diocèse de Poitiers, moine de Bethléem, a été ordonné prêtre par le père Michel Van Parys, abbé émérite de l'abbaye de Chevetogne, au cours de l'eucharistie célébrée mercredi 12 octobre au monastère de l'Assomption Notre-Dame de Currière.

■ **Sœur Marie Simon-Pierre Normand**, Petite sœur des Maternités catholiques, a été nommée petite sœur supérieure lors de l'installation de la communauté à la maison-mère à Bourgoin-Jallieu par sœur Marie Thomas Fabre, supérieure générale, le 2 juin.

■ **Sœur Marie-Luc** a été élue mère abbesse du monastère de Voreppe, pour un quatrième mandat le 29 octobre.

■ **Sœur Marie-Agnès Bernard** a été élue prieure du Carmel Notre-Dame de Surieu situé à Saint-Romain-de-Surieu le 11 novembre en remplacement de sœur Anne de l'Immaculée Prat, élue fédérale.

■ **Sœur Marie-Humbeline**, membre de la Fraternité bernardine de Moulins, a fait sa profession perpétuelle samedi 29 juillet à l'abbaye de Chambarand.

Carnet



Se sont endormis dans l'espérance de la résurrection :

■ **Le père Luc Mazaré** le 28 septembre à l'âge de 71 ans dans la 41^e année de son ordination. Les funérailles ont eu lieu le 3 octobre en l'église Sainte Thérèse à Brignoud.

■ **Le père Pierre Carret** le 10 octobre à l'âge de 94 ans dans la 69^e année de son ordination. Les funérailles ont eu lieu le 18 octobre en l'église Saint Vincent de Paul de Grenoble.

La communauté diocésaine porte dans la prière la mémoire de ces prêtres, rend grâce pour leur vie donnée au service de leurs frères et les confie à la miséricorde de Dieu.

■ **Sœur Marie-Julienne Bonnefoy**, sœur du Christ, lundi 22 août à 96 ans et dans sa 65^e année de consécration religieuse. La messe des funérailles a été célébrée jeudi 25 août en l'église Notre-Dame de la Plaine Fleurie.

■ **Sœur Pierre Elisabeth** (Elisabeth More), Clarisse, le 6 août à 71 ans et dans la 49^e année de consécration religieuse monastique (20 chez les bénédictines à Belmont-Tramonet

et 28 chez les Clarisses à Voreppe). La messe des funérailles a été célébrée mercredi 17 août au monastère des Clarisses à Voreppe.

■ **Mère Marie Marc** (Céline Fouratier), supérieure générale des Petites sœurs des Maternités catholiques de 1988 à 2007, le 18 octobre, dans sa 92^e année, après 71 années de consécration religieuse. Les funérailles ont été célébrées le 24 octobre à l'église Notre-Dame de Bourgoin-Jallieu.

■ **Sœur Clarisse Ginon**, sœur trinitaire (ex sœur de Notre Dame du Rosaire), le 31 octobre, dans sa 97^e année, après 77 années de consécration religieuse. Les funérailles ont été célébrées vendredi 4 novembre à la chapelle du Couvent du Rosaire.

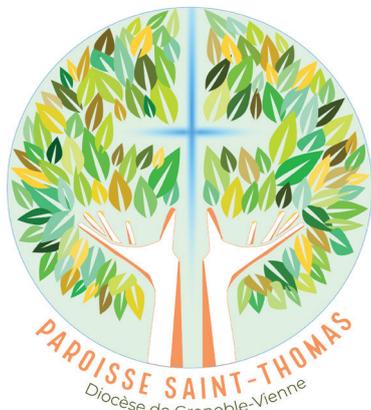
■ **Petite sœur Marie Bruno, Marie Pascal**, petite sœur des Maternités catholiques, le 28 novembre dans sa 96^e année, après 69 années de consécration religieuse. Les funérailles ont été célébrées le 1^{er} décembre à l'église de Nivolas-Vermelle.

À leurs familles religieuses, à leurs proches, à leurs amis, nous exprimons notre profonde sympathie et les assurons de notre prière.



Zoom sur

Paroisse Saint Thomas



La paroisse Saint Thomas (Saint-Martin d'Hères, Gières, Venon) partage son expérience de conseil pastoral paroissial (CPP) du mois d'octobre dernier.

À la suite des démarches synodales qui ont eu lieu sur notre paroisse et en lien avec notre projet pastoral, nous avons décidé fin juin en assemblée paroissiale de réfléchir ensemble au fonctionnement de notre paroisse. C'était donc l'enjeu de ce conseil pastoral paroissial, avec une vision très claire : « *Notre communauté, fondée sur le Christ et son Évangile, cherche à être une fraternité accueillante et solidaire. L'écologie intégrale sera notre boussole missionnaire.* »

Qu'est-ce que vivre la synodalité en paroisse ?

Comme une trentaine de paroissiens ce soir-là, j'avais choisi de répondre à un appel, l'invitation qui avait été faite, à tous, de participer au Conseil paroissial pastoral (CPP), c'est-à-dire à une soirée, pour évoquer ensemble le fonctionnement de notre paroisse.

Et cela m'avait demandé un effort, celui de « sortir de ma zone de confort », de me sentir concernée par ce qui se passe dans la paroisse...

Mais il me semblait important de « [m]e mettre au service, prendre des responsabilités, dialoguer pour se connaître et se comprendre, se mettre à l'écoute du Saint-Esprit au sein de la paroisse », comme nous y invitait notre curé, Benoît de Menou dans son édito d'octobre.

Cette soirée fut l'occasion de prier ensemble, en appliquant la devise de notre évêque, « il n'importe pas tant d'agir que d'être agi ». Également de recevoir le cadeau d'apprendre à connaître des frères et sœurs dans le Christ, tous différents. Le sketch qui suivit le temps de prière illustrait bien le fait

que nous sommes tous ces petites abeilles, chacune à sa place, dans la ruche de la paroisse Saint Thomas et que nous avons tous quelque chose de précieux à apporter ! Le fait de **travailler concrètement à cette synodalité** est « *la manière dont l'Église fait participer ses différents membres à l'ensemble de sa vie et de sa mission* ».

Il nous était demandé aussi de réfléchir, en petits groupes à l'une de ces cinq propositions.

- Le réaménagement de notre centre paroissial : comment réfléchir et avancer de manière synodale sur ce projet ?
- Les instances et conseils de notre paroisse : CPP, EP CPAE, assemblée paroissiale...
- Notre projet pastoral paroissial : suite ?
- Vocation, charisme, mission : la place de chacun(e) dans la communauté Saint Thomas
- Carte blanche pour développer la synodalité sur la paroisse Saint Thomas... Inventer...

La diversité des idées qui ont jailli va permettre de continuer à tracer ce chemin pour avancer vers plus de communion, de participation, de mission dans l'Église. J'ai eu l'impression de contribuer, à ma petite mesure, à réaliser de manière concrète l'intention de prière du pape pour ce mois d'octobre : « *prions pour que l'Église, fidèle à l'Évangile et courageuse dans son annonce, soit un lieu de solidarité, de fraternité et d'accueil. Qu'elle vive de plus en plus la synodalité* ».

Témoignage de Sophie Bethenod

